

resser. Celui-ci a signalé, comme dans le cas des traitements des commissaires du service civil, que la loi fixe ces traitements, puis un montant supplémentaire est prévu par ce crédit. L'auditeur général prétend que la façon régulière de procéder serait de modifier la loi pertinente. Je me demande si le premier ministre est de l'avis de l'auditeur général et du mien à ce sujet?

Le très hon. M. St-Laurent: Certainement. Je serai heureux le jour où nous pourrons demander au Parlement de légiférer conformément aux lois pertinentes.

M. Knowles: Pour bien montrer à quel point j'apprécie la déclaration que vient de faire le premier ministre, je passerai sous silence les autres cas que j'avais à signaler. J'espère, cependant, qu'on étudiera tous les cas dont il est fait mention dans le mémoire de l'auditeur général.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous avons déjà étudié ces questions et espérons éliminer, comme le propose l'honorable député, certaines de ces méthodes qui, sans être répréhensibles, sont irrégulières et ne sont pas celles que nous comptons appliquer en temps utile.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE LÉGISLATIF

Chambre des communes—

175. Administration—Crédits du greffier, \$873,335.

M. Knowles: J'ai une couple de questions à poser à Son Honneur, qui, sans doute, dirigera l'examen de ces crédits. D'abord, accordera-t-on, à la fin de la session, comme l'an dernier, une semaine supplémentaire de traitement au personnel de session? Son Honneur peut-il nous dire si cette pratique sera établie en permanence?

En second lieu, a-t-on songé à reviser les traitements des employés de la Chambre dont les deux ou trois dernières revisions de traitements n'ont pas tenu compte? Je sais que la question met en cause les relations de la Chambre des communes avec la Commission du service civil, mais les députés savent que de temps à autre, on soumet des rapports à notre approbation. Certains employés et catégories d'employés n'ont bénéficié d'aucune majoration en ces occasions et je me demande si l'on songe à étudier leur cas.

Enfin, en troisième lieu, je me demande si l'on a étudié l'opportunité de modifier les conditions de traitement des fonctionnaires de la session. Plusieurs touchent un traitement annuel, les uns devant être au bureau toute l'année, tandis que les autres, pendant la session seulement. Il y a aussi d'autres employés (je songe en particulier à

nos sténographes) qui ne touchent de traitement que pendant la session ou toute période supplémentaire requise, mais qui ne reçoivent aucun autre revenu pendant le reste de l'année.

J'ai déjà demandé qu'on leur versât un traitement annuel, traitement qui devrait être raisonnablement élevé, puisqu'elles ne travaillent que pendant quelques mois de l'année. On devrait étudier l'avantage qu'il y aurait de les payer à l'année et d'exiger qu'elles travaillent tant que nous aurons besoin de leurs services, tout comme nos bons amis les sténographes du hansom, que nous sommes en train de tuer à la tâche.

M. l'Orateur: Quant à la première question, le traitement supplémentaire d'une semaine a été accordé à la fin de la première session de la présente législature, à la veille de la saison des Fêtes. On a cru qu'on pouvait se permettre un peu plus de générosité à ce moment de l'année que nous n'en avons fait preuve à la fin d'autres sessions. Nous étions d'avis qu'au cours de la présente session nous avions donné un avis raisonnable aux employés de session relativement à la date probable de la clôture. C'est pourquoi aucun traitement n'a été prévu après la session. Je dois ajouter que plusieurs de ces employés demeurent en fonctions trois ou quatre jours après la prorogation.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a ensuite demandé s'il devait y avoir une révision des traitements des employés qui n'avaient pas reçu d'augmentation. Je puis lui assurer, ainsi qu'au comité, que les autorités compétentes étudient actuellement la question. Un autre rapport sera probablement présenté à la prochaine session. Evidemment, cela n'inclut pas tous les employés qui n'ont pas obtenu une augmentation, mais nous sommes d'avis que certains employés devraient recevoir cette augmentation le plus tôt possible.

La troisième question soulevée concernait l'établissement de cadres permanents pour les employés de session. J'ignore si le député avait l'intention d'inclure tous les employés de session de la Chambre. Il a toutefois mentionné les sténographes. On a besoin de beaucoup plus de sténographes pendant la durée de la session. Je crois qu'il serait difficile, pour ne pas dire peu pratique, d'avoir un grand nombre de sténographes qui se tourneraient les pouces au Parlement entre les sessions. Je me rends compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent certains de ces employés qui après avoir travaillé ici pendant trois ou quatre mois, seront peut-être ensuite incapables de se trouver un emploi. La question est à l'étude, mais je ne saurais affirmer que nous allons